

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe des entreprises

L'avis présenté aujourd'hui est un sujet de société très complexe concernant les évolutions de plus en plus importantes de la famille française, qui ont débuté progressivement à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Petit à petit, trois changements majeurs se sont développés :

- les femmes sont entrées progressivement puis massivement dans le monde du travail ;
- les divorces sont de plus en plus nombreux et ont accentué les problématiques en matière de politique familiale, comme l'insuffisance de l'offre d'accueil de la petite enfance et l'accompagnement des familles monoparentales. Ces sujets ont été largement pris en compte par l'avis ;
- la contraception médicamenteuse a diminué progressivement le nombre d'enfants dans les familles.

La loi votée récemment sur le mariage de personnes du même sexe constitue un nouveau développement du droit de la famille qui pose de nombreuses questions en matière de politiques publiques.

Le groupe des entreprises ne rentrera pas dans le détail des évolutions contemporaines de la famille qui ont été bien mises en avant par le rapporteur. Nous tenons à souligner la qualité de son travail. Il a été le seul à se dévouer pour répondre à la demande du bureau et a su œuvrer efficacement dans un contexte difficile.

Chacun d'entre nous a sa propre sensibilité sur les questions attachées à la famille. De plus, nos entreprises sont indirectement impactées puisque, sans pour autant avoir à porter de jugement, les considérations liées aux changements sociétaux doivent être *de facto* prises en compte par les entreprises.

Par contre, les entreprises sont plus directement concernées par le financement de la politique familiale et, à ce titre, nous ressentons un véritable impact des évolutions de la famille sur nos structures.

Les prestations versées par la branche famille de la Sécurité sociale ont un caractère universel. Or, elles restent majoritairement financées par les entreprises *via* une cotisation patronale de 5,4 % totalement déplafonnée.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics se sont engagés récemment à revoir le financement de la branche famille pour alléger le coût du travail qui a dégradé la compétitivité-prix des entreprises françaises. Des arbitrages sont attendus dans le dernier trimestre 2013.

Nous aurions vivement souhaité que cette dimension figure dans l'avis qui est présenté aujourd'hui. Mais, malgré notre demande insistante, cela n'a pas été le cas.

Sans entrer dans un débat de fond qui nous aurait permis de nous demander s'il est vraiment légitime que les entreprises financent la majeure partie de la politique familiale française, nous aurions au moins pu acter le fait que les pouvoirs publics s'engageaient à revoir son financement.

Il s'agit pour nous, une fois de plus, d'une occasion manquée. D'autant plus que l'avis fait des propositions qu'il reste à financer.

Malgré toutes ces réticences, dans un esprit constructif et parce que nous avons apprécié le travail du rapporteur, le groupe des entreprises s'est abstenu.